



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

hôpitaux locaux

Question orale n° 475

Texte de la question

M. Charles-Ange Ginesy attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la question des hôpitaux locaux et de leur avenir. Il rappelle que, dans de nombreux territoires ruraux, les hôpitaux locaux sont un maillon essentiel dans le maillage médical. Ainsi, les zones disposant d'un tel hôpital sont plus disposées à permettre l'installation de nouveaux médecins libéraux lors de départs à la retraite et à éviter ainsi le phénomène de désertification médicale. De la même façon, prenant ici l'exemple du centre hospitalier de Puget-Théniers, le maintien de la qualification médecine permet la présence de personnel qualifié au sein de l'hôpital, et plus particulièrement la nuit. De ce cas précis, et dans le contexte d'une prise en charge accrue de personnes âgées en EHPAD, la présence du personnel qualifié et d'infirmiers offre une plus grande sécurité et de meilleurs soins aux résidents de cette structure. Par ailleurs, il rappelle que l'équilibre financier de ces structures est fragile, celles-ci devant faire face à des plans d'équilibre budgétaire et n'ayant pas les moyens de faire appel à de nouveaux personnels, dans un contexte d'absentéisme médical croissant. Il lui demande quel avenir elle compte réserver à ces hôpitaux locaux, mêlant lits de psychiatrie, de médecine et EHPAD, situés en zone rurale et parfaitement intégrés à un parcours de soins et il insiste plus particulièrement sur la nécessité pour ces hôpitaux de garder les quelques lits de médecine dont ils disposent.

Données clés

Auteur : [M. Charles-Ange Ginesy](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 475

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 janvier 2014](#), page 541

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [21 janvier 2014](#)

Question retirée le : 4 février 2014 (Retrait à l'initiative de l'auteur)